

Pourquoi le ministère de l'Agriculture craint-il de répandre un type de porc si précieux chez les cultivateurs du Canada? Les éleveurs danois de porcs approvisionnent le marché anglais, et les Anglais sont aussi prudents que nous le sommes et il est certain qu'ils n'utiliseraient pas les produits de porc tirés d'animaux sujets à la fièvre aphteuse, au choléra et à toute autre maladie. Ainsi, comment se fait-il que les pathologistes de la division de la santé des animaux se font prier pour laisser entrer ces porcs au pays? On devrait nous donner des explications à ce sujet, et une explication improvisée ne suffira pas.

L'hon. M. GARDINER: Ce ne sont pas des porcs danois que nous avons à la Ferme, mais des porcs suédois. A la suite des discussions qui ont eu lieu à la dernière session au sujet des porcs je me suis renseigné avec soin sur le compte des porcs danois et j'ai appris qu'il n'y en avait pas au Canada pour une bonne raison. Tous les sujets reproducteurs au Danemark appartiennent aux coopératives, et elles refusent absolument d'en vendre. Elles ne veulent pas en vendre à qui que ce soit au pays, pas plus au Gouvernement qu'à des particuliers. Elles vendront des porcs abattus à ceux qui veulent en faire du bacon ou du lard, mais elles n'en vendent pas pour fins de reproduction. Nous avons un agent au Danemark cette année qui a essayé d'en acheter et ce sont les renseignements qu'il a obtenus. Quant aux porcs que nous avons ici, ils ont été expédiés au pays et gardés en quarantaine pendant une longue période. Les fonctionnaires du ministère n'ont pas à décider en ce moment si les porcs sont malades ou non. Nous continuons les expériences dans le but de déterminer si ces porcs sont supérieurs aux Yorks qui sont répandus un peu partout au pays actuellement.

Le très hon. M. BENNETT: C'est le porc suédois.

L'hon. M. GARDINER: Oui. Dès que les fonctionnaires du ministère nous diront que ces porcs peuvent être distribués avantageusement au Canada, nous les distribuerons; mais on ne nous a rien dit dans ce sens jusqu'ici.

(Le crédit est adopté.)

Loi sur l'organisation du marché des produits naturels, \$106,600.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre veut-il nous donner des explications au sujet de ce crédit?

L'hon. M. GARDINER: La somme de \$106,000 votée l'an dernier et que nous demandons encore cette année est affectée à l'application de la loi sur l'organisation du marché des produits naturels et à la mise à exécution de plans sous l'autorité de cette loi. Un certain

nombre de ces plans sont encore en existence. Certaines dépenses à ce sujet doivent être payées en conformité de la loi et c'est pour cette raison que nous demandons que ce crédit soit maintenu.

Le très hon. M. BENNETT: Ce crédit servira-t-il à remédier à l'état de choses dont a parlé un honorable député l'autre jour, c'est-à-dire les dépenses qui ont été contractées en conformité des dispositions de la loi et qui n'ont pas été payées lorsque la loi a été déclarée anticonstitutionnelle?

L'hon. M. GARDINER: Oui, dès que nous recevrons une décision du ministère de la Justice à ce sujet, ces questions seront réglées conformément à cette décision.

(Le crédit est adopté.)

Allocations aux *Empire Bureaux*—crédit supplémentaire \$3,317.85.

M. HEAPS: A quoi est destiné ce crédit?

L'hon. M. GARDINER: Ce sont des allocations aux *Empire Bureaux* pour des sommes supplémentaires à ce qui est voté dans le crédit principal.

(Le crédit est adopté.)

Vente des produits agricoles, y compris les salaires d'employés qui pourront être nommés provisoirement, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil—crédit supplémentaire, \$100,000.

Le très hon. M. BENNETT: Voici un crédit auquel nous devrions nous opposer, je crois. Il annule l'effet de la loi du service civil pour ce qui a trait à une dépense de \$100,000. On pourrait peut-être nous donner quelques explications.

L'hon. M. GARDINER: Les employés permanents qui seront nommés dans la division de la vente des produits agricoles seront payés à même le crédit général destiné au service administratif. Cette allocation a été augmentée, je pense, sous une autre inscription dans le but de pourvoir à la réorganisation, qui comportera la vente. Les nominations que l'on fera en vertu de ce crédit n'entraîneront pas la dépense de ces fonds uniquement pour les nominations. Une partie de cette allocation sera affectée à la propagande et à la vente. Mais il faudra pour cela nommer des personnes chargées d'aller à Chicago, disons, examiner la vente du bétail en vertu de l'accord que nous avons avec les E.-U. Ce ne seront peut-être pas des fonctionnaires permanents de l'Etat; nous pourrions les employer durant deux, trois ou même six mois. Il pourrait en être de même de la vente des bestiaux ainsi que des produits agricoles en général en Angleterre. Nous désirerions peut-être envoyer des personnes là-bas à cause de leurs connaissances spé-